



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES
MILIEUX NATURELS

Réf. Affaire suivie par M. MAROCO
☎ 02.32.76.53.19

PREFECTURE DE LA SOMME

DIRECTION DE LA COHESION
SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
et du DEVELOPPEMENT DURABLE

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION,
DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

LE PREFET,
DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE
PREFET DE LA SEINE-MARITIME

LE PREFET,
DE LA REGION PICARDIE
PREFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PREFET,
PREFET DE L'OISE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Modification n°2 de la composition de la Commission Locale de l'Eau

V U:

Le Code de l'environnement et en particulier ses articles L 212-3 à L 212-7 ;

Le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Les arrêtés du 2 mars 2009 portant nomination des directeurs des DREAL de Haute Normandie et Picardie ;

Le décret n°2008-1234 du 27/11/2008 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans certains départements ;

La circulaire n° DE/SDATDCP/BDCP/ n°10 du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

L'arrêté en date du 20 septembre 1996 du préfet de l'Ile de France, Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine Normandie;

L'arrêté inter préfectoral en date du 6 mars, 27 mars et 7 avril 2003 définissant le périmètre du SAGE de la Vallée de la Bresle et désignant M. le préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur ;

L'arrêté inter préfectoral en date du 3 avril 2006 portant composition de la commission locale de l'eau compétente pour définir le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bresle ;

L'arrêté modificatif n°1 du 13 août 2007 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau ;

Les propositions des associations départementales des Maires des départements de la Somme, Seine-Maritime et Oise, des collectivités territoriales et des organismes consultés ;

Considérant que suite aux élections municipales et cantonales et aux modifications intervenues dans le cadre de la réorganisation des services de l'état au niveau départemental et régional il s'est avéré nécessaire de modifier la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Bresle ;

Que la circulaire du 21 avril 2008 susvisée prévoit la création d'une commission locale de l'eau mixte ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er}:

La composition de la Commission Locale de l'Eau, compétente pour définir le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle est fixée ainsi qu'il suit :

I - Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics Locaux. (28 membres)

1) Propositions des Associations Départementale des Maires (14 membres)

Seine-Maritime

- 1 - M. Jean-Claude BECQUET, maire de MORIENNE
- 2 - M. Christian ROUSSEL, maire de RIEUX
- 3 - M. Michel ANDRIEUX, maire de VIEUX ROUEN SUR BRESLE
- 4 - Mme Virginie LUCOT AVRIL, adjointe au maire d'AUMALE
- 5 - M. Joël MILON, maire de NULLEMONT
- 6 - Mme Brigitte DUCHAUSSOY, maire de NESLE - NORMANDEUSE

Somme

- 7 - M. Philippe DALLERY, maire d'ANDAINVILLE
- 8 - M. Jean-Jacques NANTOIS, maire de MARTAINNEVILLE
- 9 - M. Daniel DENIS, maire de SENARPONT
- 10 - M. Michel DIZAMBOURG, maire de MENESLIES
- 11 - M. Bernard NOBLESSE, maire d'INVAL BOIRON
- 12 - Mme Suzanne GENTY, maire de BROCCOURT

Oise

- 13 - Titulaire : M. William BOUS, maire de FORMERIE - Suppléant : M. Laurent MYLLE, maire de LANNOY CUILLERE
- 14 - M. Patrick PERIMONY, maire de BLARGIES

2) Autres membres titulaires du collège (14 membres)

- 1 - Conseil Régional de Haute Normandie : Mme Catherine GAILLARD
- 2 - Conseil régional de Picardie : Titulaire : Mme Colette MICHAUX - Suppléant : Mme Annie-Claude LEULIETTE
- 3 - Conseil général de la Somme : Titulaire : M. Jacques PECQUERY - Suppléant : M. Thierry VANSEVENANT
- 4 - Conseil général de la Seine Maritime : Titulaire : M. Pierre LOIN - Suppléant : M. Francis SENECAI
- 5 - Conseil général de l'Oise : Titulaire : M. Joël PATIN - Suppléant : M. Jean CAUWEL
- 6 - Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle - pour la Seine Maritime : Mme Françoise GAOUYER
- 7 - Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle - pour la Somme : M. Jérôme BIGNON
- 8 - Communauté de communes de la Picardie Verte : Titulaire : M. Joël HUCLEUX - Suppléant : Mme Nathalie BYTEBIER
- 9 - Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la région d'EU : titulaire : M. Pierre VIGREUX - Suppléant : M. Jean Louis GALLAND
- 10 - Titulaire : M. Jean-Pierre TROLEY, maire de LONGROY - Suppléant : M. Jean Claude QUENOT, maire de MONCHAUX SORENG
- 11 - M. Bernard THERATE président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vimeuse
- 12 - M. Daniel CAPON, président du SIAEPA du Liger -
- 13 - M. Hubert THOPART, président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger (SIARL)
- 14 - M. Nicolas PLE, président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

II - Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations (14 membres)

1- la Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime

Titulaire: M. Georges de CHEZELLES

Suppléant: M. Christian CABIN

2 - la chambre d'agriculture de la Somme

Titulaire: M. Daniel ROGUET

Suppléant: M. Ludovic CAUCHOIS

3 - la chambre d'agriculture de l'Oise

Titulaire: M. Hubert TRANCART

Suppléant: M. Joël CHOQUET

4 – Chambre de commerce et d'industrie littoral Normand-Picard

Titulaire: M. Dominique HUCHER Suppléant: Mlle Ségolène LATHUILE

5 – Le pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle

Titulaire : M. Xavier VOLT

Suppléant : M. Denis LÉROUGE

6 – Comité Départemental de Canoë Kayak de la Somme

Titulaire : M. Patrice HERMANT

Suppléant : M. Johann BELDAME

7 - L'Association de découverte de l'environnement en val de Bresle (ADEVAB)

Titulaire: M. SANNIER J-Michel

Suppléant: M. VADEBOUT Denis

8 - L'association syndicale autorisée de la rivière la Bresle

Titulaire: M. CHAIDRON Gérard

Suppléant: M. BOECKX Gérard

9 - la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime

Titulaire: M. Anicet MARTIN

Suppléant: M. Jean LONGUENT

10 - la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme

Titulaire: M. Marc DARRAS

Suppléant: M. Jean Marie PELLETIER

11 –M. Daniel BUQUET, Vice-président du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime

12 - Union fédérale des consommateurs «Que choisir Rouen»

Titulaire: M. Joseph DION

Suppléant: M. Guy PESSY

13 - M. Thierry BIMONT représentant l'Association nationale pour la protection des eaux et des rivières – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie.

14 - M. HUBAU Gonzagues, Société GHEERBRANT, représentant des producteurs d'hydroélectricité

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics (12 membres)

- 1) M. le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- 2) M. le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou Artois Picardie ou leurs représentants
- 3) M. le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant
- 4) M. le préfet de Seine-Maritime représenté par M. le sous préfet de Dieppe
- 5) M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) de Seine Maritime ou son représentant
- 6) M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute Normandie ou son représentant
- 7) M. le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale de la Seine-Maritime (DDASS) ou son représentant
- 8) Mme la déléguée interservices de l'eau et des milieux aquatiques (DISEMA) de la Somme ou son représentant
- 9) M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie ou son représentant
- 10) M. le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale (DDASS) de la Somme ou son représentant
- 11) M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) de l'Oise ou son représentant
- 12) M. le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale (DDASS) de l'Oise ou son représentant

ARTICLE 2 :

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat (cités dans le 3^{ème} collège), est de six ans à compter de la création de la commission à savoir le 3 avril 2006.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Les sièges disposant d'un titulaire et d'un suppléant ne peuvent donner mandat à un autre membre par contre l'un et l'autre peuvent recevoir mandat d'un membre de ce collège.

Les sièges disposant d'un représentant unique peuvent, en cas d'empêchement, donner mandat à un autre membre du même collège.

Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

ARTICLE 3 :

Le président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (1^{er} collège).

ARTICLE 4 :

Les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise, le président de la commission locale de l'eau de la vallée de la Bresle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine Maritime, de la Somme et de l'Oise et mis en ligne sur le site internet, www.gesteau.eaufrance.fr.

Rouen, le 28 AVR. 2009

Le Préfet

Pour le Préfet. et par délégation,
le Secrétaire Général,

Jean-Michel MOUGARD

Amiens, le - 1 AVR. 2009 Beauvais, le 15 AVR. 2009

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Yves LUCCHESI

Le Préfet


Philippe GREGOIRE